

Séance extraordinaire du 13 décembre 2021

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 13^e jour de décembre deux mille vingt et un (13-12-2021) à 21 h 10 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

M. Guy St-Arnauld, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à vingt et une heure dix (21 h 10) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année financière 2022

Période de questions

3. Clôture de la séance

2021-12-293

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 13 décembre 2021

2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année financière 2022

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, par la résolution numéro 2021-12-290, les prévisions budgétaires 2022 totalisant 6 070 630 \$ en revenus et en dépenses;

2021-12-294

EN CONSÉQUENCE, Paul Langevin **donne** avis de motion annonçant que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera un règlement fixant les taux de taxation pour l'année financière 2022, et dépose ledit projet de règlement.

Période de questions

Début : 21 h 11;
Fin : 21 h 11 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2021-12-295

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 21 h 11.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.